



**Saison 2023/2024**

**Procès-verbal n°01**  
**de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives**

---

Réunion du :	Jeudi 17 août 2023
A :	19h00 en visioconférence
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	MM. Maurice FARES et Jean-Luc NETZER

---

**1. Dérogation éclairage FC Haut Jura**

Pour donner suite à l'envoi des documents de l'éclairage et au contrôle de la société responsable de l'installation, **la Commission autorise le club Haut Jura** à jouer ses matchs en nocturne sur le stade Georges Lacroix, jusqu'au prochain contrôle qui sera effectué par la CDTIS prochainement. (Luxmètre à l'étalonnage).

\*\*\*\*\*

**2. Dérogation vestiaires AS Aromas**

**La Commission autorise le club d'Aromas** à jouer ses matchs à domicile en attendant la fin des travaux des vestiaires prévue en Décembre 2023 qui sera suivie d'un nouveau classement.

\*\*\*\*\*

Jean-Luc NETZER  
Secrétaire

Michel MONIOTTE  
Président